

Rapport annuel 2024

Profelia - Fondation de prévoyance

Sommaire

2	Bilan
3	Compte d'exploitation
5	Bases et organisation
8	Membres actifs et rentiers
8	Nature de l'application du but
9	Principes d'évaluation et de présentation des comptes
10	Couverture des risques
19	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
28	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
30	Demande de l'autorité de surveillance
30	Autres informations relatives à la situation financière
30	Événements postérieurs à la date du bilan

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Bilan

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Placements	6.4	990 601 076	899 912 927
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		39 591 928	48 902 232
Obligations libellées en CHF		123 157 384	113 673 442
Obligations libellées en monnaies étrangères		154 783 434	123 931 855
Actions de sociétés suisses		127 429 516	125 045 818
Actions de sociétés étrangères		200 193 551	157 492 409
Titres de gages immobiliers		42 064 609	37 629 413
Immobilier suisse direct et indirect		221 708 713	205 883 121
Placements privés		37 502 342	34 944 113
Obligations convertibles		22 130 031	17 348 299
Autres placements		31 566 128	27 681 589
Couverture de change		-9 526 560	7 380 637
Comptes de régularisation actif		6 932	27 824
Total de l'actif		990 608 008	899 940 751
Passif			
Dettes		15 705 213	39 581 231
Prestations de libre passage et rentes		15 056 838	39 117 073
Autres dettes		648 375	464 157
Comptes de régularisation passif	7.1.1	815 992	642 358
Réserve de cotisations de l'employeur		3 393 720	4 964 133
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.10	3 393 720	3 164 133
Réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	5.11	0	1 800 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		909 307 572	829 146 308
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	611 271 045	532 798 877
Capital de prévoyance rentiers	5.4	278 481 290	276 276 668
Provisions techniques	5.5	17 364 219	17 689 885
Fonds de sécurité	5.6	2 000 000	2 000 000
Fortune libre entreprises affiliées	5.7	191 017	380 877
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	61 167 924	26 365 130
Situation au 1er janvier		26 365 130	6 948 275
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		34 802 793	19 416 855
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	5.13	217 587	-758 408
Situation au 1er janvier fonds libres (+) / découvert (-)		-758 408	-8 063 185
Excédent de produits (+) / de charges (-)		975 995	7 304 777
Total du passif		990 608 008	899 940 751
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1		106.75%	103.31%

Adoptés par le Conseil de fondation
dans sa séance du 15 mai 2025

Certifiés conformes aux écritures le
15 mai 2025

Au nom du Conseil de fondation

Pour Profelia,
Retraites Populaires

Paul Salmi
Président

Jean-Martial Mercanton
Vice-président

Eric Niederhauser
Directeur général

Eric Birchmeier
Directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2024	2023
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		61 584 476	56 805 795
Cotisations des salariés		23 987 615	21 692 742
Cotisations de l'employeur		32 842 890	28 957 968
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.10	-1 766 242	-130 758
Primes uniques et rachats	7.2.1	4 348 521	3 681 148
Apports fortune libre d'entreprises affiliées		59 832	1 920 482
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.10	1 995 829	600 000
Subsides du fonds de garantie		116 032	84 212
+ Prestations d'entrée		74 027 881	78 248 811
Apports de libre passage		73 467 975	77 729 051
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		559 906	519 760
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		135 612 357	135 054 605
- Prestations réglementaires		-29 731 116	-32 040 014
Rentes de vieillesse		-16 739 820	-17 016 705
Rentes de survivants		-4 235 601	-4 495 388
Rentes d'invalidité		-1 955 547	-2 069 815
Prestations en capital à la retraite		-5 749 495	-7 859 273
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1 050 653	-598 833
- Prestations extra-réglementaires		-365 724	-1 090 286
- Prestations de sortie		-48 636 564	-69 856 063
Prestations de libre passage en cas de sortie		-44 357 938	-67 106 594
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-1 146 884	-238 312
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-3 131 742	-2 511 157
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-78 733 404	-102 986 362
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-78 590 851	-49 123 553
Capital de prévoyance assurés actifs		-61 823 183	-49 487 328
Rémunération du capital épargne		-16 648 985	-5 341 429
Capital de prévoyance rentiers		-2 204 622	6 506 849
Provisions techniques	5.5	325 666	323 965
Fonds de sécurité	5.6	0	-517 250
Fortune libre d'entreprises affiliées	5.7	189 860	-139 118
Réserve de cotisations avec renonciation	5.11	1 800 000	0
Réserve de cotisations sans renonciation	6.10	-229 587	-469 242
+ Produits de prestations d'assurance		5 750 980	7 108 869
Prestations d'assurance		5 750 980	7 108 869
- Charges d'assurance		-4 426 768	-4 056 148
Primes d'assurance	7.2.2	-4 077 971	-3 763 170
Cotisations au fonds de garantie		-348 796	-292 978
= Résultat net de l'activité d'assurance		-20 387 686	-14 002 590

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2024	2023
Résultat net de l'activité d'assurance		-20 387 686	-14 002 590
+ Résultat net des placements	6.8	58 564 277	42 915 756
Produits		20 922 197	17 951 946
Charges		-6 032	-9 232
Gains et pertes		315 899	5 128 005
Plus- ou moins-values non réalisées		43 261 780	24 738 715
Variation du correctif d'actif		-127 000	105 000
Frais d'entretien et autres charges		-1 377 313	-1 376 772
Frais d'administration et de gestion	6.9	-1 161 147	-1 036 826
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.9	-3 264 107	-2 585 080
+ Autres produits		17 243	16 281
Produits divers		17 243	16 281
- Autres frais		-151	-3 517
- Frais d'administration	7.2.3	-2 414 894	-2 204 298
Administration générale		-2 055 229	-1 894 246
Courtage		-270 609	-227 095
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-74 337	-67 303
Autorités de surveillance		-14 719	-15 653
= Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		35 778 789	26 721 632
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		-34 802 793	-19 416 855
= Excédent de produits (+) / charges (-)	5.13	975 995	7 304 777

Annexe aux comptes

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Fondée en 2008, Profelia Fondation de prévoyance (ci-après : la Fondation ou la Caisse) a été constituée sous la forme d'une fondation de droit privé au sens des articles 80ss du Code civil suisse (CC), 331 du Code des obligations (CO) ainsi que 48, alinéa 2 et 49, alinéa 2 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but d'instituer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, une prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi que de leurs proches et survivants.

La Fondation peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales prévues par la LPP. Elle peut également pratiquer la prévoyance facultative ainsi que la prévoyance extra-obligatoire qui ne comprend pas les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation est organisée sous la forme d'une fondation collective.

Elle comprend deux types de caisses de prévoyance distincts :

- des caisses destinées à des employeurs issus du même domaine d'activité et affiliés de manière commune (ci-après : caisses communes)
- des caisses destinées à des employeurs affiliés de manière autonome. Dans ce cas, chaque caisse est propre à un employeur (ci-après : caisses autonomes).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300370 au sens de l'article 48 LPP. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts de la Fondation du 14 septembre 2017

Règlement d'organisation du 17 mai 2018

Règlement de prévoyance professionnelle du 1^{er} janvier 2024

Règlement sur l'encouragement à la propriété au logement du 1^{er} janvier 2021

Règlement pour la liquidation partielle de la Fondation du 20 septembre 2012, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour la liquidation partielle des caisses du 5 avril 2023, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2022

Règlement de placements, approuvé le 29 novembre 2018, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et ses annexes actualisées

Directive d'application du système de contrôle interne du 2 décembre 2022, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Contrat de prestations du 14 septembre 2017 et ses annexes.

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Profelia.

Composition du Conseil	Jusqu' au 31.12.2024	Dès le 01.01.2025
Président	Bertrand Savoy*, Tatroz	Paul Salmi**, Grancy
Vice-président	Paul Salmi**, Grancy	Jean-Martial Mercanton*, Lausanne
Membres	Alexandre Mayor*, Lausanne Jean-Martial Mercanton*, Lausanne Roland Midroit*, Gaillard, France Claire-Lise Bulloot**, La Tour-de-Peilz Georges Oberson**, Riaz Grégoire Praz**, Basse-Nendaz	Alexandre Mayor*, Lausanne Olivier Perrenoud*, Genève Bertrand Savoy*, Tatroz Claire-Lise Bulloot**, La Tour-de-Peilz Georges Oberson**, Riaz Grégoire Praz**, Basse-Nendaz

Secrétaire (hors Conseil)	Christophe Cavin, Lausanne	Christophe Cavin, Lausanne
---------------------------	----------------------------	----------------------------

* représentant des assurés
** représentant des employeurs

Adresse de Profelia :

Profelia Fondation de prévoyance
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne

Téléphone : 021 348 21 11
E-mail : info@profelia.ch
Site Internet : www.profelia.ch

Gérante

La gérance de la Fondation est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil de fondation.

Retraites Populaires, en tant que gérante, assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

Droit à la signature

Profelia s'engage vis-à-vis de tiers par la signature collective de deux membres du Conseil de fondation. La gérante représente la Fondation dans les limites de ses compétences.

Comités des caisses de prévoyance

La gestion paritaire définie à l'art. 51 LPP est assumée au niveau de chaque caisse commune ou autonome; un comité de prévoyance est constitué, dans lequel salariés et employeurs désignent le même nombre de représentants sur la base du règlement d'organisation.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

WTW SA, Lausanne, cocontractant, sous la responsabilité de M. Giovanni Zucchinetti, expert exécutant.

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2024, 14 employeurs ou groupes d'employeurs liés sont gérés en caisse autonome (13 en 2023).

Au 31 décembre 2024, 2 employeurs sont gérés en caisse autonome en cours de transfert (4 en 2023).

Au 31 décembre 2024, 337 employeurs sont affiliés aux deux caisses communes de Profelia (261 en 2023).

2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

Effectif des assurés actifs

	2024			2023		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
Effectif au 1er janvier	2 615	3 051	5 666	2 288	2 822	5 110
Augmentation	1 283	850	2 133	1 060	1 044	2 104
Diminution	-807	-646	-1 453	-733	-815	-1 548
Effectif au 31 décembre	3 091	3 255	6 346	2 615	3 051	5 666

Effectif des rentiers

	2024			2023		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
Effectif au 1er janvier	182	991	1 173	162	1 002	1 164
Augmentation	127	211	338	122	256	378
Diminution	-102	-174	-276	-102	-267	-369
Effectif au 31 décembre	207	1 028	1 235	182	991	1 173

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance relevant de :

- la prévoyance professionnelle obligatoire minimale
- la prévoyance professionnelle obligatoire enveloppante
- la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Les prestations minimales prévues par la LPP sont garanties dans le cadre des plans relevant de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Chaque comité de caisse de prévoyance décide de la composition du/des plan(s) de prévoyance en fonction des modules proposés.

Chaque caisse autonome a son propre plan de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance définit les cotisations dues ainsi que les modalités de calcul et la répartition entre employeurs et employés.

La Fondation applique le système de la primauté des cotisations.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Indexation des rentes

En 2024 et 2023, le Conseil de fondation a renoncé à indexer les rentes.

Rémunération des avoirs de vieillesse

En 2024, les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de base de 1.25 % (2023 : 1 %) sur les parts obligatoires et subobligatoires. En outre, un intérêt complémentaire allant de 0 % à 2,75 % a été crédité à titre de participation aux excédents en 2024 (2023 : 0 % à 2,70 %).

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la Fondation sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4,50 % au 31 décembre 2024 (4,50 % au 31 décembre 2023) applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La différence entre le prix de revient d'acquisition des immeubles en exploitation et la valeur actuelle à l'entrée en jouissance est imputée sur une durée de maximum 5 ans.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminué des amortissements jugés nécessaires.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques d'invalidité, de décès d'assurés actifs et de décès d'assurés invalides ont fait l'objet de contrats de réassurance auprès de Elips Life SA.

Les montants des réserves mathématiques des prestations à charge des réassureurs sont les suivants :

	2024	2023
Réserves mathématiques réassurées	19 571 853	14 686 693

5.2 Développement des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 611 millions au 31 décembre 2024 (2023 : CHF 533 millions). En 2024, les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de base de 1.25 % (2023 : 1 %) sur les parts obligatoires et surobligatoires. En outre, un intérêt complémentaire allant de 0 % à 2,75 % a été crédité à titre de participation aux excédents en 2024 (2023 : 0 % à 2,70 %).

	2024		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
Solde initial	184 842 319	347 956 558	532 798 877
Bonifications de l'exercice	18 934 273	33 115 542	52 049 816
Apports de libre passage	31 402 997	42 064 978	73 467 975
Dissolutions pour prestations de retraite	-4 449 668	-15 586 298	-20 035 966
Prestations de libre passage	-20 786 254	-23 346 740	-44 132 994
Versements employeur	0	-502	-502
Rachats	1 793 494	2 457 232	4 250 726
Décès	-415 022	-635 631	-1 050 653
Remboursement versement anticipé logement	105 000	299 995	404 995
Versements anticipés logement et divorce	-805 067	-2 325 815	-3 130 881
Rémunération des capitaux de prévoyance	2 423 375	4 482 996	6 906 371
Intérêt complémentaire	4 152 635	5 589 979	9 742 614
Ajustements art. 17 LFLP	-6	674	668
Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12	217 198 076	394 072 970	611 271 045

	2023		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
Solde initial	155 791 875	322 178 246	477 970 121
Bonifications de l'exercice	16 050 279	30 348 370	46 398 649
Apports de libre passage	31 050 169	46 678 882	77 729 051
Dissolutions pour prestations de retraite	-7 176 442	-17 279 693	-24 456 135
Prestations de libre passage	-12 663 208	-38 205 724	-50 868 932
Versements employeur	707 101	56 028	763 129
Rachats	1 042 944	2 422 309	3 465 252
Décès	-870 767	-720 231	-1 590 999
Remboursement versement anticipé logement	0	519 760	519 760
Reprise d'invalides	25 551	0	25 551
Versements anticipés logement et divorce	-781 307	-1 729 034	-2 510 340
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 665 958	3 362 620	5 028 579
Intérêt complémentaire	172	312 678	312 850
Ajustements art. 17 LFLP	-6	12 349	12 343
Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12	184 842 319	347 956 558	532 798 877

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les engagements ci-avant se montent à CHF 331'249'869 (2023 : CHF 299'131'532).

5.4 Développement des capitaux de prévoyance des rentiers

Les capitaux de prévoyance des rentiers présentés ci-après sont nets de réassurance. Les montants de l'assurance sont mentionnés au chiffre 5.1.

Solde initial	276 276 668	282 783 517
Nouveaux retraités	16 462 321	19 349 739
Reprise de pensionnés	27 489	0
Prestations versées	-22 311 240	-22 943 458
Taux d'intérêt technique, décès et autres	8 026 052	-2 913 130
Solde du capital de prévoyance des rentiers au 31.12	278 481 290	276 276 668

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont les suivantes :

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour adaptation des bases techniques (voir 5.5.1.1)	3 341 776	2 210 214
Provision pour abaissement futur du taux technique (voir 5.5.1.2)	5 937 259	5 875 716
Provision pour participations aux excédents futures (voir 5.5.1.3)	0	1 776 813
Provision liée au risque de conversion en rentes (caisse) (voir 5.5.1.4)	1 599 359	2 442 165
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	10 878 394	12 304 909

Provisions techniques de la fondation	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2)	3 000 000	2 131 730
Provision liée au risque de conversion en rentes (voir 5.5.2.3)	3 485 826	3 253 247
Total des provisions techniques de la fondation	6 485 826	5 384 977
Total des provisions techniques	17 364 219	17 689 885

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques des caisses de prévoyance sont tenues distinctement pour chaque entité de prévoyance.

5.5.1.1 Provision pour adaptation des bases techniques

	2024	2023
Solde initial	2 210 214	1 131 135
Attribution de l'exercice	1 131 562	1 079 079
Provision pour adaptation des bases techniques des pensionnés à la longévité	3 341 776	2 210 214

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement des tables actuarielles.

Le montant cible de la provision pour adaptation des bases techniques s'élève à hauteur de 0,40 % des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles, soit 1,20 % pour 2024 (0,80 % pour 2023).

5.5.1.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

	2024	2023
Solde initial	5 875 716	5 930 132
Prélèvement de l'exercice	0	-54 416
Attribution de l'exercice	61 543	0
Provision pour abaissement futur du taux technique	5 937 259	5 875 716

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux technique.

Au 31 décembre 2024, un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % a été retenu (2023 : 2,25 %).

5.5.1.3 Provision pour participations aux excédents futures

	2024	2023
Solde initial	1 776 813	0
Prélèvement de l'exercice	-1 776 813	0
Attribution de l'exercice	0	1 776 813
Provision pour participations aux excédents futures	0	1 776 813

Cette provision comprenait le coût de l'intérêt complémentaire décidé par le Conseil de fondation mais pas encore attribué aux avoirs de vieillesse des assurés au 31.12 2023.

En 2024, cette attribution a été créditée directement aux capitaux de prévoyance des actifs (voir 3.3).

5.5.1.4 Provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse)

	2024	2023
Solde initial	2 442 165	3 582 561
Prélèvements de l'exercice	-842 807	-1 140 395
Provision liée au risque de conversion en rentes (Caisse)	1 599 359	2 442 165

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les Caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement.

Une provision peut être constituée au niveau de la Caisse pour couvrir le coût futur de ce financement.

En 2024 et 2023, certaines caisses ont utilisé cette provision pour financer partiellement ou en totalité leur quote-part de coût qui leur a été attribuée (voir 5.5.2.3).

5.5.2 Provisions techniques de la Fondation

Les provisions techniques de la Fondation visent à couvrir les risques découlant du principe de mutualité.

5.5.2.1 Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité

	2024	2023
Solde initial	0	0
Cotisations de risques versées par les caisses	4 719 391	4 203 130
Prestations réglementaires versées aux caisses	-5 444 586	-6 958 401
Transferts à autres provisions	-31 697	-31 243
Primes de réassurance	-4 077 971	-3 763 170
Prestations de réassurance	5 750 980	7 108 869
Sous-total	916 116	559 184
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	-916 116	-559 184
Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité	0	0

La Fondation assume les risques de décès et d'invalidité d'actifs et en décharge les caisses. Elle a transféré entièrement ces risques auprès d'une compagnie d'assurance. La provision vise également à couvrir le différentiel entre les cotisations versées par les caisses à la Fondation et les primes de réassurance payées par la Fondation.

5.5.2.2 Provision technique pour fluctuation du risque de longévité

	2024	2023
Solde initial	2 131 730	3 000 000
Libération de réserves suite à des fins de cas en cours en faveur de la Fondation	7 251 060	8 026 084
Coûts des nouveaux cas de sinistres versés aux caisses	-1 979 193	-4 983 768
Compensation du risque en faveur des caisses	-3 866 695	-3 910 586
Sous-total	3 536 902	2 131 730
Transfert à la provision de conversion des rentes	-536 902	0
Provision pour fluctuation du risque de longévité	3 000 000	2 131 730

La Fondation assume le risque de longévité des rentiers et de leur conjoint et en décharge les caisses.

5.5.2.3 Provision technique liée au risque de conversion des rentes

	2024	2023
Solde initial	3 253 247	4 370 022
Fonds transférés pour de nouvelles retraites en faveur de la Fondation	20 258 177	24 672 031
Coût des nouvelles retraites versées aux caisses	-22 830 230	-27 852 190
Sous-total	681 194	1 189 863
Financement du taux de conversion par les caisses	1 286 027	1 590 079
Transfert du fonds de sécurité	981 703	473 304
Transfert de la provision de fluctuation du risque de longévité	536 902	0
Provision liée au risque de conversion en rentes	3 485 826	3 253 247

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement, dont le taux est calculé périodiquement par l'expert.

Le mouvement comprend un montant provenant de la provision technique pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2).

5.5.2.4 Provision pour fluctuation des frais

	2024	2023
Solde initial	0	0
Frais tarifaires versés par les caisses	1 990 858	1 864 823
Transfert d'autres provisions	31 697	31 243
Frais d'administration de la Fondation	-2 414 894	-2 204 298
Sous-total	-392 338	-308 232
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	392 338	308 232
Provision pour fluctuation des frais	0	0

La Fondation assume le risque de fluctuation des frais et en décharge les caisses.

5.6 Fonds de sécurité

	2024	2023
Solde initial	2 000 000	1 482 750
Part du rendement imputée à la Fondation	457 926	739 603
Fluctuation du risque de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	916 116	559 184
Fluctuation des frais (voir 5.5.2.4)	-392 338	-308 232
Attribution à la provision liée au risque de conversion des rentes (voir 5.5.2.3)	-981 703	-473 304
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000

Le fonds de sécurité a pour objectif de faire face aux risques liés au développement initial de la Fondation. En effet, durant les premières années de son existence spécialement, en raison de sa croissance, certains processus (frais, risque, longévité) peuvent être structurellement déficitaires.

Le fonds de sécurité est initialement alimenté par un versement de la Fondatrice et ensuite crédité des éléments qui lui sont affectés selon les mécanismes prévus par le règlement sur les passifs actuariels du bilan. Le fonds de sécurité évolue également en fonction des résultats du placement de la fortune constituée au niveau de la Fondation.

Lorsqu'une provision au niveau de la Fondation se trouve en solde négatif selon son mécanisme d'évolution, le fonds de sécurité avance provisoirement le montant nécessaire pour ramener la provision à zéro. Tout gain subséquent réalisé par le processus de risque géré par la provision est prioritairement affecté au remboursement de l'avance.

5.7 Fortune libre entreprises affiliées

	2024	2023
Fortune libre entreprises affiliées	191 017	380 877
Solde initial	380 877	241 759
Mouvement	-189 860	139 118

Il s'agit d'éléments de fortune affectés pour une entreprise adhérente et qui peuvent provenir essentiellement de deux sources : fortune libre reçue de l'institution de prévoyance précédente lors de nouvelles affiliations ou subsides reçus du fonds de garantie.

5.8 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été effectuée par Towers Watson SA, expert agréé de Profelia, en date du 5 juin 2024. Ses conclusions sont les suivantes :

« L'année 2023 a vu le taux de couverture de toutes les caisses (communes ou autonomes) de la Fondation progresser en raison d'une performance positive des placements de 5.1% (selon les comptes annuels de la Fondation).

En termes de sécurité financière, le taux de couverture global, calculé selon l'art. 44 OPP 2, s'élève au 31 décembre 2023 à 103.3%, alors qu'il se situait à 100.1% un an auparavant. Le taux de couverture par caisse, à notre sens significatif au sens de l'art. 44 OPP 2, se situe entre 100.3% et 110.0%. La Fondation ainsi que toutes les caisses affiliées couvrent leurs engagements à la date du bilan. Une capacité de risque complète n'étant formellement atteinte que lorsque la réserve de fluctuation de valeur est constituée à son niveau d'objectif, la reconstitution des RFV doit être poursuivie. De manière globale, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 23% de son niveau d'objectif; celui-ci nous semble adéquat par rapport à l'allocation stratégique.

Les indicateurs de risque sont différenciés entre les caisses mais globalement neutres à positifs. Les caisses dont la part de rentiers représente 50% ou plus des engagements doivent être suivies avec attention.

La Fondation détermine ses engagements à l'aide des bases techniques LPP 2020 (P2022), au taux d'intérêt technique de 2.5%. Celle-ci s'est aussi dotée d'une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, lui permettant implicitement de valoriser ses engagements envers les bénéficiaires de rentes et les autres provisions techniques à hauteur d'un taux d'évaluation (taux technique implicite) de 2.25%. Le taux d'intérêt technique, en tenant compte de la provision précitée, des attentes de rendement et de la structure de la Fondation, nous semble aussi approprié à la date du bilan. Compte tenu des renforcements de longévité constitués, les tables de mortalité sont également appropriées pour la Fondation.

Alors que l'année 2022 avait été marquée par une très forte remontée des taux d'intérêt, ceux-ci ont amorcé une baisse en 2023. Dans cet environnement volatil, nous recommandons de suivre les évolutions de la marge du taux d'intérêt technique par rapport au rendement attendu d'une part, et de la borne supérieure du taux d'intérêt technique d'autre part.

Actuellement, les engagements envers les bénéficiaires de rentes correspondent à environ 34% des capitaux de prévoyance totaux. Un taux de cotisation de 1% supplémentaire sur les salaires assurés permettrait de gagner environ 0.4% de taux de couverture par an. La capacité d'assainissement globale de la Fondation est relativement bonne grâce à la marge entre le rendement attendu et le besoin de rendement à long terme.

L'examen concernant les dispositions de nature actuarielle des règlements révèle que celles-ci sont conformes aux dispositions légales.

Le financement courant et les sources de gains et pertes techniques sur le dernier exercice ont été analysées. Le financement est complet mais ne compense pas les coûts des arrivées à la retraite qui engendrent une charge indirecte d'intérêt résultant principalement du taux de conversion de 6.8% sur la part obligatoire. La longévité des pensionnés a dégagé une perte en 2023 alors que des gains ont été constatés sur tous les exercices précédents sur ce poste. Si ces gains venaient à se tarir durablement, cela occasionnerait des difficultés dans le financement des taux de conversion à leur niveau actuel.

Les perspectives d'évolution de la Fondation sont neutres à bonnes et son attente de rendement devrait lui permettre de couvrir la performance nécessaire pour reconstituer progressivement et à long terme la réserve de fluctuation de valeur. La Fondation reste évidemment toujours exposée à des fluctuations des placements, comme nous l'avons constaté avec le résultat des titres sur l'exercice 2022.

Sur la base de notre examen de la situation de la Fondation au 31 décembre 2023, nous pouvons confirmer qu'à notre avis :

- *le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés à la date du bilan*
- *la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à la date du bilan*
- *les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales*
- *les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes*
- *le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.*

Nous n'avons pas de recommandation particulière à formuler suite à l'examen de la situation technique de la Fondation au 31 décembre 2023 mais soulignons les points suivants :

- le suivi des caisses dont la situation reste plus fragile compte tenu de leur taux de couverture ou de leur structure démographique moins favorable est à maintenir,
- l'acceptation ou le refus de la réforme LPP, dont la votation est prévue pour septembre prochain, donnera l'occasion à la Fondation d'évaluer les mesures les plus appropriées pour réduire l'écart entre les taux de conversion réglementaires et actuariels, et analyser leur financement futur. »

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'année 2024, les calculs actuariels sont effectués au moyen des bases techniques LPP 2020 projetées en 2022 au taux technique de 2,5 % (2023 : 2,5 %).

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

5.11 Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation	2024	2023
Solde initial	1 800 000	1 800 000
Transfert à l'institution de prévoyance reprenante	1 800 000	0
Situation au 31.12.	0	1 800 000

Elle n'est pas rémunérée. La réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation appartient à une caisse autonome dont le transfert s'est achevé en 2024.

5.12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est calculé sur la base des comptes et des données individuelles au 31 décembre. A fin 2024, le degré de couverture de la Fondation atteint 106.75 %, (103,31 % en 2023) et se justifie comme suit :

	31.12.2024			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	611 271 045	0	217 198 076	394 072 970
Capital de prévoyance rentiers	278 481 290	0	41 745 262	236 736 028
Provisions techniques	17 364 219	6 485 826	1 291 239	9 587 155
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	191 017	0	190 601	417
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	909 307 572	8 485 826	260 425 177	640 396 569
Réserve de fluctuation de valeur	61 167 924	0	15 993 675	45 174 248
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	0	0	0	0
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	217 587	0	0	217 587
Réserves et fonds libres	61 385 511	0	15 993 675	45 391 836
Fortune de prévoyance disponible	970 693 083	8 485 826	276 418 853	685 788 405
Degré de couverture	106.75%	non pertinent	106.14%	107.09%
sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	106.75%		106.14%	107.09%

	31.12.2023			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	532 798 877	0	184 842 319	347 956 558
Capital de prévoyance rentiers	276 276 668	0	38 980 346	237 296 322
Provisions techniques	17 689 885	5 384 977	1 988 708	10 316 200
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	380 877	0	375 270	5 607
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	829 146 308	7 384 977	226 186 643	595 574 687
Réserve de fluctuation de valeur	26 365 130	0	6 628 399	19 736 731
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	1 800 000	0	0	1 800 000
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	-758 408	0	0	-758 408
Réserves et fonds libres	27 406 722	0	6 628 399	20 778 323
Fortune de prévoyance disponible	856 553 030	7 384 977	232 815 042	616 353 011
Degré de couverture	103.31%	non pertinent	102.93%	103.49%
sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	103.09%		102.93%	103.19%

Le degré de couverture des caisses se répartit de la manière suivante :

	31.12.2024				
	Nombre de caisses affiliées	Nombre d'actifs	Nombre de rentiers	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Réserves et fonds libres
				(en milliers de CHF)	
Taux de couverture entre 110% et 114.1%	1	85	31	9 605	1 259
Taux de couverture entre 100% et 110%	15	6 261	1 195	890 667	59 831
Sous-total caisses actives	16	6 346	1 226	900 273	61 090
Fondation	0	0	0	8 486	0
Caisses en cours de transfert	2	0	9	549	295
Total	18	6 346	1 235	909 308	61 386

5.13 Fonds libres / découvert

	2024				2023
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes	Global
Fonds libres (+) / découvert (-)	217 587	0	0	217 587	-758 408
Solde initial	-758 408	0	0	-758 408	-8 063 185
Excédent de produits (+) / charges (-) de l'exercice	975 995	0	0	975 995	7 304 777

Les fonds libres présentés ci-avant concernent les caisses autonomes en cours de liquidation

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil de fondation a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil de fondation sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir chiffre 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil de fondation dans sa séance du 2 décembre 2022.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2024		Allocation			31.12.2023	
	en milliers de CHF	en %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	en milliers de CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	39 592	3.99	0.0	3.0	6.0	48 902	5.47
Obligations libellées en CHF	123 157	12.43	8.0	12.0	16.0	113 673	12.63
Obligations libellées en monnaies étrangères							
- Obligations gouvernementales	66 998	6.76	3.0	6.0	9.0	52 412	5.82
- Obligations d'entreprises	32 357	3.27	0.0	3.0	6.0	25 683	2.85
- Obligations d'entreprises haut rendement	16 596	1.68	0.0	1.5	3.5	13 596	1.51
- Obligations marchés émergents	38 833	3.92	1.0	3.0	5.0	32 241	3.58
Actions de sociétés suisses							
- Actions suisses grandes capitalisations	91 841	9.27	5.5	9.5	13.5	88 114	9.79
- Actions suisses petites et moyennes capitalisations	35 589	3.59	1.5	3.5	5.5	36 932	4.10
Actions de sociétés étrangères							
- Actions pays développés							
- Actions pays développés grandes capitalisations	111 332	11.24	6.5	10.5	14.5	89 224	9.91
- Actions pays développés petites et moyennes capitalisations	54 478	5.50	3.0	5.0	7.0	40 175	4.46
- Actions pays émergents	34 383	3.47	1.0	3.0	5.0	28 093	3.12
Titres de gages immobiliers	42 065	4.25	2.0	5.0	8.0	37 629	4.18
Immobilier suisse direct et indirect	221 709	22.38	14.0	22.0	30.0	205 883	22.88
Placements privés	37 502	3.79	0.0	4.0	8.0	34 944	3.88
Obligations convertibles	22 130	2.23	0.0	2.0	5.0	17 348	1.93
Autres placements							
- Immobilier étranger	19 416	1.96	0.5	3.5	6.5	18 659	2.07
- Infrastructures	11 970	1.21	0.5	3.5	6.5	8 893	0.99
- Placements alternatifs (Hedge Funds)	180	0.02	0.0	0.0	0.0	129	0.01
Couverture de change	-9 527	-0.96				7 381	0.82
Total	990 601	100.00		100.00		899 913	100.00

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. Profelia a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses grandes capitalisations, actions suisses petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays développés grandes capitalisations, actions étrangères pays développés petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays émergents, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, obligations convertibles, placements privés et infrastructures étrangères).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

La Direction de RP – Fonds Institutionnel (RP – FI) de droit suisse est assumée par FundPartner Solutions (Suisse) S.A., société du groupe Pictet. Celle-ci délègue à Retraites Populaires la gestion des compartiments de RP – FI.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Fondation a édité un règlement qui étend les possibilités d'investissement en matière de placements alternatifs à la hauteur de 25 % de l'ensemble des placements. Les placements de la Fondation respectent l'article 50, alinéas 4 OPP 2 et le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Fondation.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelles (art. 53 al. 3 OPP2 et ss).

	31.12.2024	31.12.2023
Obligations libellées en CHF	2 632 136	4 473 660
Obligations libellées en monnaies étrangères	5 845 440	3 946 251
Placements privés	37 502 342	34 944 113
Obligations convertibles	193 462	153 337
Autres placements	31 566 128	27 681 589
- Immobilier indirect étranger	19 415 813	18 659 475
- Infrastructure	11 970 462	8 892 862
- Placements alternatifs (Hedge funds)	179 853	129 251
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	77 739 508	71 198 949
Total des placements	990 601 076	899 912 927
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	7.85%	7.91%
Limite légale sans utilisation des extensions	15.00%	15.00%
Limite réglementaire avec utilisation des extensions	25.00%	25.00%

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil de fondation sur la base de l'allocation stratégique des actifs, le taux étant appliqué aux engagements. Il est basé sur la méthode de la « Value at risk » avec un intervalle de confiance de 95 %.

Compte tenu de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, exprimé en pourcent, est de 14,1 % des engagements de prévoyance (14,1 % en 2023).

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2024	31.12.2023
Total des engagements de prévoyance	909 307 572	829 146 308
Objectif	128 212 368	116 909 629
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	14.1%	14.1%

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	2024	2023
Réserve de fluctuation de valeur initiale	26 365 130	6 948 275
Attribution (+) / dissolution (-) de l'exercice	34 802 793	19 416 855
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	61 167 924	26 365 130
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements)	6.7%	3.2%

Le résultat de l'exercice 2024 a entraîné une attribution à la réserve de fluctuation de valeur qui atteint désormais 47,6 % de son objectif (2023 : 22,6 %).

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2024	31.12.2023
Placements	990 601 076	899 912 927
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	39 591 928	48 902 232
Comptes bancaires à vue	12 488 512	9 308 807
Comptes bancaires à terme	25 000 000	36 550 000
Divers débiteurs	2 150 416 *	3 086 425
Correctif d'actif	-47 000	-43 000
Obligations libellées en CHF	123 157 384	113 673 442
Placements collectifs	123 157 384	113 673 442
Obligations libellées en monnaies étrangères	154 783 434	123 931 855
Obligations étrangères gouvernementales - placements collectifs	66 997 625	52 411 582
Obligations étrangères d'entreprises - placements collectifs	32 356 685	25 682 746
Obligations étrangères d'entreprises haut rendement - placements collectifs	16 596 318	13 596 167
Obligations étrangères marchés émergents - placements collectifs	38 832 807	32 241 359
Actions de sociétés suisses	127 429 516	125 045 818
Actions cotées	1 136 275	1 453 375
Placements collectifs		
- Grandes capitalisations	91 840 769	88 113 745
- Petites et moyennes capitalisations	34 452 472	35 478 698
Actions de sociétés étrangères	200 193 551	157 492 409
Actions étrangères pays développés - placements collectifs		0
- Grandes capitalisations pays développés	111 332 002	89 223 894
- Petites et moyennes capitalisations pays développés	54 478 437	40 175 160
Actions étrangères pays émergents - placements collectifs	34 383 112	28 093 356
Titres de gages immobiliers	42 064 609	37 629 413
Crédits de construction	0	735 195
Créances hypothécaires	42 064 609	36 894 218
Immobilier suisse direct et indirect	221 708 713	205 883 121
Immobilier direct	105 406 097	106 719 711
Terrains et projets en développement	891 983	858 750
Placements collectifs	115 843 634	98 614 660
Correctif d'actif	-433 000	-310 000
Placements privés	37 502 342	34 944 113
Obligations convertibles	22 130 031	17 348 299
Autres placements	31 566 128	27 681 589
Immobilier indirect étranger (non coté)	19 415 813	18 659 475
Infrastructures étrangères indirectes	11 970 462	8 892 862
Placements alternatifs (Hedge Funds) **	179 853	129 251
Couverture de change	-9 526 560	7 380 637

* dont CHF 184'733,15 de cotisations ouvertes au 31 mars 2025.

** En date du 4 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'aliénation des placements alternatifs.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats
Opérations à terme sur devises	-9 576 322	274 937 718	7 329 690	183 174 660
Devises	-9 576 322	274 937 718	7 329 690	183 174 660

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagement de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts hypothécaires	2 316 905	464 805
Immobilier suisse (placements collectifs)	700 000	0
Placements privés (placements collectifs)	19 283 876	18 068 600
Immobilier étranger (placements collectifs)	7 437 377	7 303 778
Infrastructures étrangères (placements collectifs)	3 589 858	1 589 753
Total des engagements	33 328 016	27 426 936

Les montants des prêts hypothécaires ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

En matière de placements collectifs, les sommes ci-avant représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2024	2023
Liquidités & créances à court et moyen terme	431 281	529 196
Produits	436 075	521 414
Charges	-6 032	-9 232
Gains et pertes	20 888	16 399
Variation du correctif d'actif	8 000	3 000
Frais d'administration et de gestion	-27 650	-2 385
Obligations libellées en CHF	6 907 265	7 577 519
Produits	1 585 398	1 048 326
Gains et pertes	-92 773	0
Plus- ou moins-values non réalisées	5 617 168	6 727 290
Frais d'administration et de gestion	-113 664	-92 109
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-88 863	-105 988
Obligations libellées en monnaies étrangères	9 753 007	-718 208
Produits	4 939 990	3 605 210
Gains et pertes	0	147 312
Plus- ou moins-values non réalisées	5 220 368	-4 075 164
Frais d'administration et de gestion	-129 841	-147 712
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-277 510	-247 854
Actions de sociétés suisses	5 828 083	7 222 794
Produits	3 226 598	3 107 819
Gains et pertes	187 785	2 478 358
Plus- ou moins-values non réalisées	2 696 742	1 880 349
Frais d'administration et de gestion	-109 641	-100 854
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-173 401	-142 878
Actions de sociétés étrangères	36 074 175	13 521 656
Produits	3 235 906	2 768 869
Gains et pertes	-36 339	2 415 463
Plus- ou moins-values non réalisées	33 444 616	8 778 274
Frais d'administration et de gestion	-196 668	-160 221
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-373 339	-280 729
Titres de gages immobiliers	717 008	651 108
Produits	761 078	692 113
Frais d'administration et de gestion	-44 070	-41 005
Sous-total	59 710 820	28 784 064

	2024	2023
Sous-total	59 710 820	28 784 064
Immobilier suisse direct et indirect	10 202 837	5 756 456
Produits	6 513 514	6 041 418
Gains et pertes	20 203	-14 682
Plus- ou moins-values non réalisées	6 390 062	2 127 420
Variation du correctif d'actif	-135 000	102 000
Frais d'entretien et autres charges immobilières	-1 377 313	-1 376 772
Frais d'administration et de gestion	-399 888	-355 692
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-808 742	-767 236
Placements privés	4 313 337	-1 223 250
Produits	53 025	53 369
Gains et pertes	215 906	2 199
Plus- ou moins-values non réalisées	5 146 534	-719 175
Frais d'administration et de gestion	-24 224	-24 296
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1 077 904	-535 347
Obligations convertibles	2 267 707	-605 499
Produits	150 896	92 368
Gains et pertes	0	103 736
Plus- ou moins-values non réalisées	2 189 011	-729 471
Frais d'administration et de gestion	-21 464	-23 935
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-50 736	-48 197
Autres placements	499 873	-2 233 286
Produits	19 717	21 039
Gains et pertes	229	-20 779
Plus- ou moins-values non réalisées	920 308	-1 756 601
Frais d'administration et de gestion	-26 769	-20 095
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-413 612	-456 851
Couverture de change	-18 430 297	12 437 272
Plus- ou moins-values non réalisées	-18 363 030	12 505 793
Frais d'administration et de gestion facturés	-67 267	-68 521
Résultat net des placements	58 564 277	42 915 756

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan	31.12.2024			31.12.2023		
	Capital moyen investi	Performance nette		Capital moyen investi	Performance nette	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités & créances à court et moyen terme	43 837 123	431 281	1.0%	50 324 349	529 196	1.1%
Obligations libellées en CHF	112 433 716	6 907 265	6.1%	100 083 949	7 577 519	7.6%
Obligations libellées en monnaies étrangères	135 793 428	9 753 007	7.2%	120 678 644	-718 208	-0.6%
Actions de sociétés suisses	122 658 492	5 828 083	4.8%	110 790 687	7 222 794	6.5%
Actions de sociétés étrangères	157 140 299	36 074 175	23.0%	147 189 278	13 521 656	9.2%
Titres de gages immobiliers	39 833 099	717 008	1.8%	37 281 297	651 108	1.7%
Immobilier suisse direct et indirect	209 042 868	10 202 837	4.9%	192 713 656	5 756 456	3.0%
Placements privés	34 615 341	4 313 337	12.5%	37 165 926	-1 223 250	-3.3%
Obligations convertibles	18 090 797	2 267 707	12.5%	21 083 868	-605 499	-2.9%
Autres placements	29 426 919	499 873	1.7%	29 525 648	-2 233 286	-7.6%
Couverture de change	8 241 470	-18 430 297	n.s.	568 574	12 437 272	n.s.
Performance des placements	911 113 551	58 564 277	6.4%	847 405 877	42 915 756	5.1%

6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	2024	2023
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	4 425 254	3 621 906
Frais d'administration et de gestion facturés	1 161 147	1 036 826
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	3 264 107	2 585 080
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.45%	0.40%
Total des frais de gestion de fortune	4 425 254	3 621 906
Total des placements transparents en matière de frais	990 601 076	899 912 927
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00%	100.00%
Total des placements	990 601 076	899 912 927
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de Profelia.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

Les cotisations facturées aux employeurs en attente de paiement s'élèvent à CHF 1'313'210 au 31 décembre 2024.

Profelia n'a pas effectué de placements auprès de l'employeur. L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2024	2023
Etat initial	3 164 133	2 694 891
Constitutions	1 995 829	600 000
Dissolutions	-1 766 242	-130 758
Situation au 31.12	3 393 720	3 164 133

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

7.1.1 Compte de régularisation passif

	31.12.2024	31.12.2023
	815 992	642 358
Cotisations reçues d'avance	313 327	194 549
Loyers perçus d'avance	354 800	316 255
Autres comptes de régularisation	147 865	131 554

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

7.2.1 Primes uniques et rachats

	31.12.2024	31.12.2023
	4 348 521	3 681 148
Primes uniques	30 495	0
Primes uniques employeurs	222 211	215 896
Rachats	4 095 815	3 465 252

Les primes uniques comprennent les apports de capital de prévoyance des rentiers lors de l'arrivée d'un collectif d'assurés.

7.2.2 Primes d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023
	4 077 971	3 763 170
Primes de risque	3 600 477	3 349 221
Primes pour frais de gestion	477 494	413 949

7.2.3 Frais d'administration

	2024	2023
	2 414 894	2 204 298
Coûts de l'administration générale	2 055 229	1 894 246
<i>Conseil de Fondation</i>	54 286	51 413
<i>Frais d'examens médicaux et divers</i>	15 825	14 899
<i>Frais de gestion des dossiers</i>	1 985 119	1 827 934
Frais de marketing et de publicité	0	0
Frais de courtage	270 609	227 095
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	74 337	67 303
Emoluments des autorités de surveillance	14 719	15 653

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir chiffre 6.9).

Les frais de gestion des dossiers sont calculés sur la base du nombre d'assurés au prix de CHF 230,- par assuré taritaire (2023 : CHF 230,-).

Suivi des frais d'administration	2024	2023
Coûts de l'administration générale	2 055 229	1 894 246
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	74 337	67 303
Emoluments des autorités de surveillance	14 719	15 653
Total	2 144 285	1 977 202

Effectifs des membres actifs et pensionnés au 31.12 (avant liquidation partielle et transferts)	7 581	6 974
Frais d'administration par membre actif / pensionné	282.8	283.5

8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2023 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2024, le degré de couverture de l'ensemble de l'institution atteint 106,75 % en regard de 103,31 % à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, aucune caisse ne se trouve en situation de découvert (2023 : 0).

9.2 Liquidations partielles

Au 31 décembre 2024, les conditions d'une liquidation partielle sont réunies pour les caisses communes privée et parapublique à la suite de mouvements d'effectif sur 5 employeurs affiliés. Le Conseil de Fondation sera amené à se prononcer sur ces opérations.

Au 31 décembre 2023, les conditions d'une liquidation partielle étaient réunies pour la caisse commune privée à la suite de la résiliation du contrat d'affiliation par deux employeurs. Selon les dispositions réglementaires et sur la base des bilans de liquidation partielle établis par l'expert et approuvé par le Conseil, aucun montant ne doit être retenu ou versé dans le cadre de ces deux résiliations.

9.3 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de Profelia.

9.4 Procédures juridiques en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant Profelia à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes.

De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des tiers à Profelia. Ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de Profelia.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Contact et information

Profelia, fondation de prévoyance

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
info@profelia.ch
www.profelia.ch

Gérée par  Retraites
Populaires